

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE SAINTE EUPHEMIE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2026 - 14

LE MAIRE DE SAINTE EUPHEMIE,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 26 mars 2026,

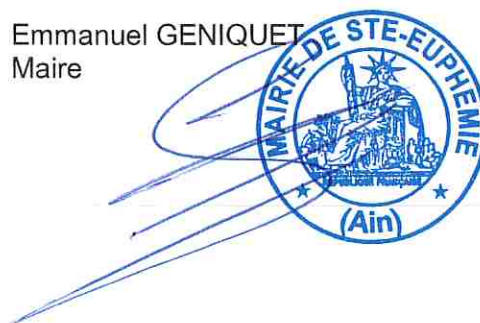
ARRÊTE

ARTICLE 1

Délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Fabien FRECON pour les affaires des domaines suivants : Environnement.

Sainte Euphémie, le 24 mars 2026

Emmanuel GENIQUET
Maire



Accusé de réception en préfecture
001-210103537-20260327-ARRETE2026-14-AI
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026